



L'IMPACT DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE SUR LE SOLDE BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

Regard CFFP 2021/06

JULIE S. GOSSELIN
LUC GODBOUT

MAI 2021

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l’Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l’adresse : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Julie S. Gosselin est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Luc Godbout est professeur titulaire à l’Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu’ils remercient de son appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude. Les auteurs remercient également Matthieu Arseneau, chef économiste adjoint à la Banque Nationale, ainsi que Suzie St-Cerny et Yves St-Maurice, professionnels de recherche à la Chaire, pour leurs précieux commentaires.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l’Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

cftp.eg@USherbrooke.ca

Merci de citer ainsi :

Julie S. GOSELIN et Luc GODBOUT, L’impact de la conjoncture économique sur le solde budgétaire du Québec, *Regard CFFP* n° R2021-05, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2021.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| Mise en contexte | 1 |
| 1. Définitions et mécanique d’estimation | 2 |
| 2. Trajectoire du PIB potentiel et écarts de production : Estimations et projections récentes..... | 3 |
| 3. PIB potentiel du Canada et du Québec : estimation de la CFFP | 5 |
| 4. Décomposition des soldes budgétaires du gouvernement du Québec | 9 |
| Conclusion | 12 |
| ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE..... | 13 |
| ANNEXE 2 : ÉVOLUTION ET TENDANCES RÉCENTES DES COMPOSANTES DU PIB POTENTIEL | 19 |
| ANNEXE 3 : AJUSTEMENTS AUX REVENUS ET AUX DÉPENSES POUR ÉLIMINER L’IMPACT EXCEPTIONNEL DE LA PANDÉMIE DE COVID-19..... | 23 |

MISE EN CONTEXTE

Depuis 2016, la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques publie périodiquement une estimation de la décomposition du solde budgétaire du gouvernement du Québec en composantes conjoncturelle et structurelle. Lors de la dernière publication, en décembre 2019, l’économie québécoise affichait une performance remarquable : taux de chômage à un creux historique, croissance du PIB réel plus rapide que dans l’ensemble du Canada, et la CFFP estimait qu’une large part des surplus budgétaires¹ anticipés pour l’année financière 2019-2020 était attribuable à cette conjoncture économique favorable. Seize mois et une pandémie mondiale plus tard, la situation est toute autre.

Les mesures mises en place pour freiner la propagation du coronavirus ont causé une diminution brutale de l’activité économique qui s’est accompagnée d’une baisse marquée des recettes fiscales des gouvernements. Surtout, les gouvernements sont intervenus massivement pour soutenir les systèmes de santé et amoindrir les effets de la crise sur les revenus des ménages et des entreprises, poussant les déficits publics à des niveaux historiques. Le gouvernement du Québec ne fait pas exception avec un déficit, au sens de la *Loi sur l’équilibre budgétaire*, évalué à 13,3 milliards pour l’année financière 2020-2021².

Étant donné ces circonstances pandémiques, on imagine déjà qu’une partie importante de ce déficit est d’origine conjoncturelle, et des déficits conjoncturels persisteront tant que le niveau réel de l’activité économique ne sera pas revenu à son plein potentiel. Par ailleurs, il est possible que les conséquences de la pandémie se répercutent aussi sur le niveau du PIB potentiel et sur sa trajectoire à court terme. Dans ce contexte, toute estimation des composantes conjoncturelle et structurelle du solde budgétaire s’accompagne d’une incertitude encore plus forte qu’en temps normal. L’exercice n’en demeure pas moins utile puisque, par exemple, la perspective d’importants déficits structurels récurrents devrait préparer les gouvernements à agir pour les éliminer une fois la crise passée.

Ainsi, cette analyse cherche à estimer les composantes structurelles et conjoncturelles du solde budgétaire du gouvernement du Québec à partir du cadre financier présenté dans le budget 2021-2022. Comme ces résultats reposent largement sur l’estimation du PIB potentiel, l’analyse s’attarde d’abord sur les effets possibles de la crise pandémique sur son évolution au Canada et au Québec. Les estimations du PIB potentiel de la CFFP sont ensuite présentées, ce qui permet d’évaluer les portions conjoncturelle et structurelle des soldes budgétaires prévus par le gouvernement du Québec jusqu’en 2022-2023.

¹ Des surplus étaient prévus tant pour le solde budgétaire au sens des comptes publics que pour le solde au sens de la *Loi sur l’équilibre budgétaire*, qui inclut les versements dédiés au Fonds des générations.

² Ministère des Finances du Québec (2021), *Rapport mensuel des opérations financières au 31 janvier 2021*, p. 2.

1. DÉFINITIONS ET MÉCANIQUE D’ESTIMATION

Le solde budgétaire d’un gouvernement est le résultat de la différence entre ses revenus et ses dépenses³. On peut le décomposer en deux éléments :

- Une **composante conjoncturelle** qui s’explique par les cycles économiques ou le niveau réel de la production par rapport à son niveau potentiel. Dans le cas d’un déficit conjoncturel, par exemple, celui-ci aura tendance à se résorber au rythme de la reprise économique.
- Une **composante structurelle** qui expose l’écart qui subsisterait entre les revenus et les dépenses si le niveau réel de l’activité économique était égal au niveau potentiel. Il s’agit du solde budgétaire obtenu dans une situation hypothétique où les ressources de l’économie seraient pleinement utilisées, c’est-à-dire au niveau de production (ou de PIB) potentiel. S’il y a dans ce cas un déficit structurel, cela signifie qu’il existe un déséquilibre fondamental entre les recettes et les dépenses publiques, quelles que soient les étapes du cycle économique⁴.

Le PIB potentiel est souvent défini comme le PIB de long terme ou le niveau de production en situation de plein-emploi. C’est également le niveau de production atteignable sans pression à la hausse ou à la baisse sur l’inflation. Le niveau du PIB potentiel n’est pas observable et doit être estimé. Cette estimation constitue la première étape pour analyser les composantes conjoncturelle et structurelle des soldes budgétaires. Elle permet de calculer l’écart de production, soit l’écart entre le niveau du PIB atteint (ou anticipé) et son niveau potentiel. En période de récession, alors que le chômage augmente, l’écart de production devient généralement fortement négatif. Il devient positif lorsque l’économie se trouve au-dessus de son PIB potentiel, soit en période de forte expansion.

La deuxième étape consiste à déterminer la composante conjoncturelle du solde budgétaire. Pour y arriver, il est nécessaire d’estimer la sensibilité des revenus du gouvernement à l’écart de production, aussi appelée l’élasticité des recettes fiscales⁵.

Le solde budgétaire structurel est finalement obtenu à partir des élasticités estimées à l’étape précédente.

³ Cette section reprend des éléments exposés dans J. S. Gosselin et L. Godbout (2019), *Équilibre budgétaire dans les provinces canadiennes : perspective sur le rôle des cycles économiques*, Cahier de recherche 2019/08, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke et L. Godbout et J. S. Gosselin (2019), *Équilibre budgétaire et cycle économique : les surplus conjoncturels bien présents dans certaines provinces et au Québec*, Regard CFFP R2019-08, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

⁴ MOU, Haizhen, Michael M. ATKINSON et Stephen TAPP. “Do Balanced Budget Laws Matter in Recessions?”, (2018), *Public Budgeting & Finance* 38.

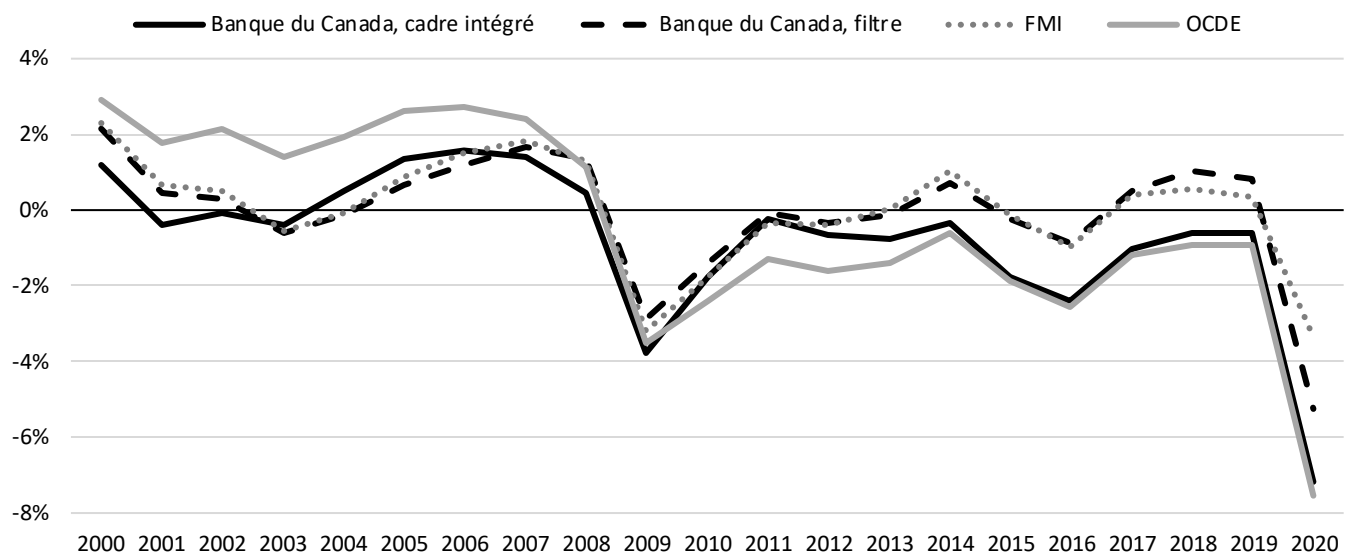
⁵ Il s’agit de la variation en pourcentage des recettes fiscales quand l’écart entre le PIB et son niveau potentiel est de 1 %. Une élasticité de 1 impliquerait que la recette fiscale réagit de façon proportionnelle à l’écart de production.

2. TRAJECTOIRE DU PIB POTENTIEL ET ÉCARTS DE PRODUCTION : ESTIMATIONS ET PROJECTIONS RÉCENTES

Le niveau de l’activité économique par rapport au niveau estimé du PIB potentiel est déterminant dans la décomposition du solde en ses composantes conjoncturelle et structurelle.

Le PIB potentiel est généralement estimé à partir d’une fonction de production ou d’une méthode de filtrage statistique. Pour une même économie, différentes méthodes d’estimation du PIB potentiel peuvent donner lieu à des écarts de production divergents. La figure 1 illustre ces différences en présentant des estimations récentes des écarts de production du Canada effectuées par diverses organisations.

Figure 1. Écarts de production du Canada selon l’OCDE, le FMI et la Banque du Canada, 2000-2020



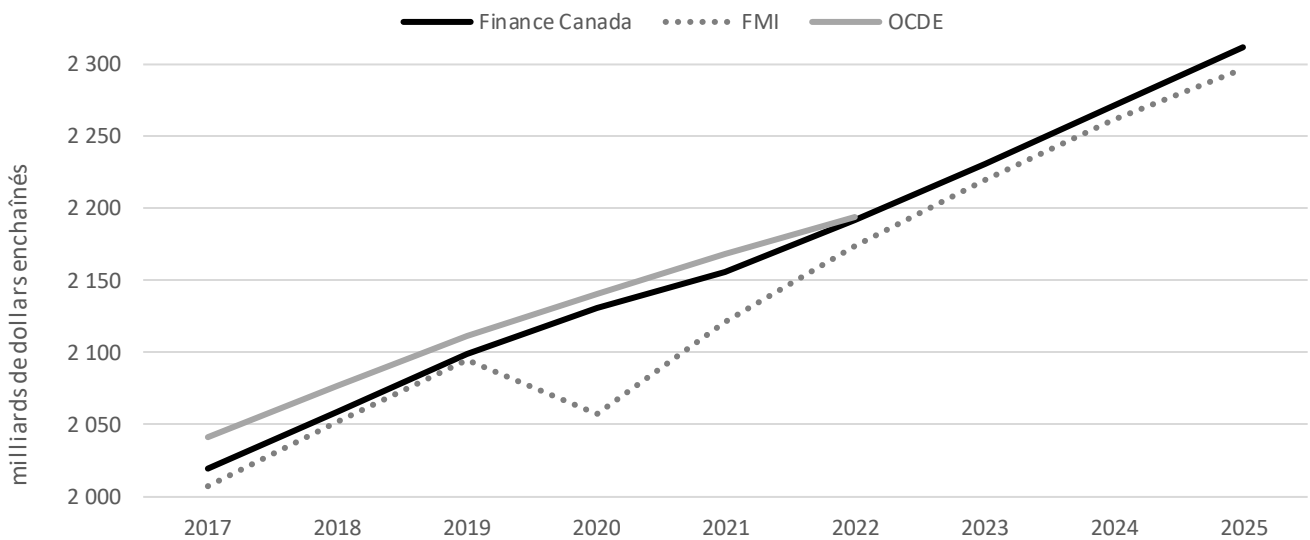
Sources : Banque du Canada (2021), Marché des biens : Définitions, graphiques et données ; FMI (2021), Word Economic Outlook Database; OCDE (2020), Perspectives économiques no. 108.

La comparaison des courbes permet de constater des similitudes dans les tendances annuelles observées bien que des divergences demeurent dans les résultats des écarts de production estimés. Les écarts de production estimés par l’OCDE apparaissent plus positifs que les autres avant 2008, mais plus négatifs à partir de 2010. L’estimation de l’OCDE implique que l’économie canadienne tournait à plein régime avant la récession de 2008-2009, mais que depuis, l’activité économique est demeurée inférieure à son niveau potentiel. Les écarts de production obtenus par le cadre intégré de la Banque du Canada sont assez similaires à ceux de l’OCDE pour la période 2014-2020, alors que ceux estimés en utilisant le filtre multivarié donnent lieu à des écarts plus positifs, surtout après 2012. Finalement, les écarts de production du FMI se rapprochent de ceux obtenus par le filtre multivarié de la Banque du Canada, sauf de 2017 à 2019 où ils sont moins positifs. Selon les organisations et les méthodes d’estimation, l’écart de production estimé en 2019 est positif, légèrement au-dessus de zéro ou négatif.

En 2020, les écarts de production sont tous fortement négatifs, mais la différence entre le plus élevé (FMI) et le plus faible (OCDE) atteint 4,2 points de pourcentages. Ces différences découlent des méthodes utilisées ainsi que, dans une certaine mesure, du jugement des équipes qui réalisent les estimations.⁶

Pour l’année 2020 et les années suivantes, les trajectoires projetées pour le PIB potentiel sont particulièrement différentes. La figure 2 présente les trajectoires projetées jusqu’en 2025 par le FMI et le ministère des Finances du Canada, ainsi que par l’OCDE jusqu’en 2022.

Figure 2. PIB potentiel du Canada selon le FMI, Finances Canada et l’OCDE, 2017-2025



Sources : Finances Canada (2021), Budget 2021 ; FMI (2021), World Economic Outlook Database ; OCDE (2020), Perspectives économiques no. 108.

La figure 1 montre que le FMI estimait un écart de production moins négatif en 2020, et la figure 2 permet de constater que celui-ci implique une certaine diminution de capacité productive en 2020, suivie d’un fort rebond de la croissance du PIB potentiel en 2021. L’organisation prévoit ainsi que les effets de la crise de la COVID-19 sur la capacité de production et le marché de l’emploi de l’économie canadienne seront surtout temporaires. L’estimation du ministère des Finances du Canada montre plutôt un ralentissement de la croissance potentielle à partir de 2020, particulièrement en 2021. Sur l’ensemble de la période 2020-2025, le ministère évalue la croissance moyenne à 1,6 %, contre 1,8 % avant la pandémie. Quant à l’OCDE, l’impact estimé de la pandémie sur la croissance potentielle est moins marqué avec un fléchissement de la croissance de 0,1 point de pourcentage en 2020 et 2021 par rapport aux estimations antérieures. En 2022, le niveau du PIB potentiel projeté par l’OCDE est

⁶ L’OCDE (Chaloux et Guillemette, 2019, p. 5) indique que son « approche actuelle utilise une fonction de production dont les composantes sont filtrées, bonifiée par l’apport d’ajustements cycliques aux composantes initiales [...] » (traduction libre de l’anglais). Quant à la Banque du Canada, le filtre multivarié, comme son nom l’indique, repose notamment sur des méthodes de filtrage statistique assez mécaniques, alors que le cadre intégré modélise le PIB potentiel comme le produit de la valeur tendancielle du travail, obtenue notamment à partir d’un modèle structurel ancré dans la démographie et de la productivité tendancielle du travail ; pour plus de détails, voir Pichette et autres, 2015. Par ailleurs, les deux organisations notent que leurs approches reposent en partie sur le jugement des analystes (Pichette et autres, 2015 p.2 ; Chaloux et Guillemette, 2019, p. 9).

pratiquement identique à celui estimé par le ministère des Finances, et l’écart entre leurs projections et celles du FMI est relativement faible. De 2023 à 2025, le niveau du PIB potentiel projeté par le FMI demeure cependant inférieur à celui anticipé par le ministère des Finances.

Dans son énoncé économique de l’automne, le ministère des Finances du Canada évaluait que les conséquences de la pandémie sur la capacité de production de l’économie canadienne seraient significatives, avec un PIB potentiel 2,2 % plus faible en 2025 comparativement au niveau estimé avant la pandémie⁷. Les projections du Budget 2021 montrent un impact moins important de la pandémie sur le PIB potentiel, la diminution de la capacité de production étant maintenant estimée à 1,3 % en 2025 par rapport au niveau pré-pandémie.

Cet optimisme relatif est partagé par le Directeur parlementaire du budget et la Banque du Canada, dont les dernières projections de croissance de la production potentielle sont nettement plus fortes que celles de l’automne 2020 en raison du déploiement plus rapide que prévu des campagnes de vaccination dans les pays développés, de la vigueur de la reprise économique aux États-Unis et de la hausse des prix des produits de base⁸. Ainsi, sans exclure que la pandémie puisse laisser certaines « séquelles sur le marché du travail »⁹, la Banque du Canada anticipe « moins de destruction d’entreprises et de capital immatériel »¹⁰ qu’à l’automne, ainsi que des effets bénéfiques sur la productivité de la numérisation accélérée de plusieurs secteurs de l’économie. En moyenne, la croissance du PIB potentiel projetée par les autorités monétaires atteint 1,4 % de 2020 à 2022. En 2023, la croissance anticipée s’accélère pour atteindre 2 %, mais le niveau prévu de la production potentielle est 1 % inférieur à celui estimé avant la pandémie¹¹. Dans le cas du Directeur parlementaire du budget, la croissance projetée du PIB potentiel s’établit en moyenne à 1,2 % de 2020 à 2022, puis à 1,7 % pour la période 2023-2025¹².

3. PIB POTENTIEL DU CANADA ET DU QUÉBEC : ESTIMATION DE LA CFFP

Le modèle utilisé par la Chaire pour estimer le PIB potentiel repose sur l’intrant travail. Le PIB potentiel correspond au produit de sa valeur tendancielle et de la tendance de la productivité horaire du travail¹³. La tendance de l’intrant travail est établie à partir de l’évolution de la population en âge de travailler, des taux d’emploi tendanciels par groupe d’âge et de la tendance des heures travaillées moyennes par employé. Pour les années futures, la croissance de la population est établie à partir des projections démographiques de Statistique Canada et de l’Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les tendances sont obtenues à partir de filtres Hodrick-Prescott (HP) ; les projections des taux d’emploi reposent sur l’hypothèse d’une hausse des taux d’emploi des cohortes plus âgées jusqu’en 2025, alors qu’on suppose que les heures travaillées et la productivité horaire continueront d’évoluer à leur rythme tendanciel.

⁷ Ministère des Finances du Canada (2020), *Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 — Énoncé économique de l’automne 2020*, p.75

⁸ Voir Bureau du directeur parlementaire du Budget (2021), *Perspectives prébudgétaires*, p. 2 ; Banque du Canada (2021), *Rapport sur la politique monétaire – avril 2021*.

⁹ Banque du Canada (2021), *Rapport sur la politique monétaire – avril 2021*, p. 36

¹⁰ Banque du Canada (2021), *Rapport sur la politique monétaire – avril 2021*, p. 36

¹¹ Banque du Canada (2021), *Rapport sur la politique monétaire – avril 2021*, p. 35

¹² Bureau du directeur parlementaire du Budget (2021), *Perspectives prébudgétaires*, p. 11

¹³ Voir l’annexe 1 pour une description détaillée de la méthodologie.

Les limites des filtres HP sont connues de puis longtemps, notamment en raison de leur sensibilité aux données de fin de série. Comme le souligne l’OCDE¹⁴, cela implique que les tendances estimées peuvent être trop fortes en période de boom économique ou trop faibles en période de récession comparativement à celles qui seront estimées postérieurement avec davantage de données. Dans le cas de la crise de la COVID, l’impact des données de l’année 2020 est particulièrement important pour les taux d’emploi tendanciels et la tendance de la moyenne des heures travaillées ; l’annexe 2 présente l’évolution récente de ces variables ainsi que les tendances obtenues avec et sans l’année 2020.

Même si le retour aux tendances pré-pandémie était rapide, le PIB potentiel serait plus faible que celui estimé avant la crise en raison de l’impact de celle-ci sur la croissance de la population. La fermeture des frontières a freiné la croissance de la population en âge de travailler, habituellement alimentée par la migration internationale. Au Canada, le taux de croissance annuel moyen est passé de 0,9 % entre 2017 et 2019 à 0,5 % en 2020. Au Québec, cette population a même légèrement diminué (-0,1 %), une première depuis 2016.¹⁵

Le ralentissement de la croissance de la population, largement attribuable à la baisse de l’immigration¹⁶, pourrait se poursuivre en 2021 et viendra affaiblir la croissance du PIB potentiel comparativement aux estimations effectuées avant la pandémie. La trajectoire projetée du PIB potentiel du Canada présentée à la figure 3 reflète ce scénario. Une immigration plus faible est anticipée en 2021 et 2022 comparativement au scénario de référence de l’ISQ et au scénario M5 de Statistique Canada¹⁷. Pour 2023 et les années suivantes, la variation projetée de la population est conforme aux scénarios d’origine des deux institutions. Par ailleurs, avant la pandémie, le rythme tendanciel de diminution des heures travaillées moyennes était relativement stable¹⁸, et l’estimation reflète l’hypothèse que les heures travaillées retrouveront leur tendance pré-pandémie lorsque les mesures de distanciation et de confinement seront levées pour l’ensemble des secteurs. La croissance tendancielle de la productivité horaire est également conforme à celle d’avant la pandémie, une croissance par ailleurs plutôt faible comparativement à la période 2014 à 2017.

¹⁴ Chalaux et Guillemette, 2019, p. 10

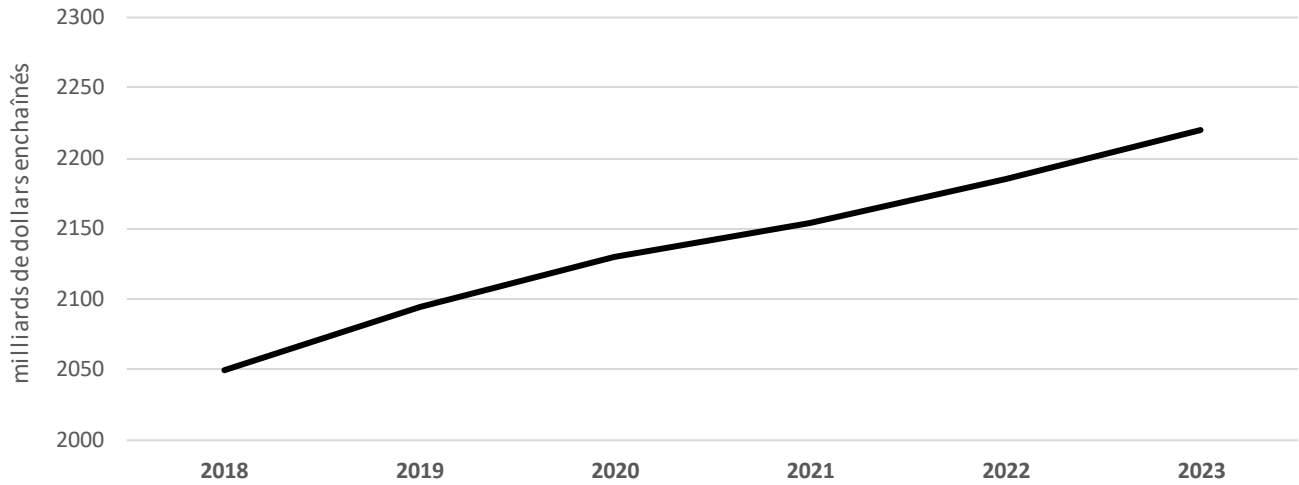
¹⁵ Sur la période 2017-2019, la croissance annuelle moyenne s’est élevée à 0,4 %, mais les épisodes de décroissance de cette population ne sont pas inédits au Québec, où le vieillissement de la population est plus rapide qu’ailleurs. Ainsi, de 2013 à 2016, le nombre de personnes de 15 à 64 ans a reculé de 0,3 % par an en moyenne. Les calculs sont effectués à partir des données de l’Enquête sur la population active (Statistique Canada, Tableau XX).

¹⁶ Statistique Canada (2020), *Estimations de la population du Canada, troisième trimestre de 2020*, <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201217/dq201217b-fra.htm>>

¹⁷ 50 % en 2021, 85 % en 2022, 100 % à partir de 2023.

¹⁸ De 2016 à 2018, le rythme tendanciel de diminution des heures travaillées moyennes était relativement stable. En 2018, le Directeur parlementaire du budget relevait que la diminution tendancielle de la durée moyenne de la semaine de travail est attribuable à l’importance croissante du secteur des services sur le marché du travail ainsi qu’à la participation plus forte des femmes ; voir Directeur parlementaire du budget (2018), *Calcul du PIB potentiel : méthode du DPB*, p. 11.

Figure 3 : Estimation du PIB potentiel de la CFFP, 2018-2023, Canada

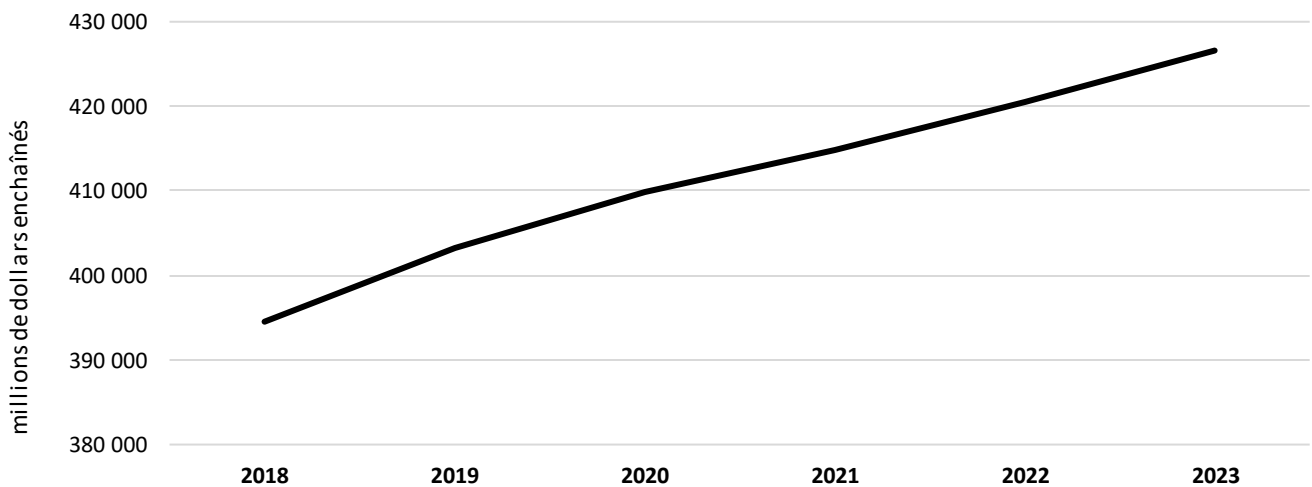


Source : Calcul des auteurs à partir des données de Statistique Canada

En regard des trajectoires du PIB potentiel canadien présentées à la section précédente, le niveau du PIB potentiel est très similaire à celui estimé par Finances Canada et le FMI en 2019. En 2020 et 2021, le PIB potentiel rejoint celui projeté par Finances Canada, mais demeure légèrement inférieur à ce dernier pour les deux années qui suivent. Le taux de croissance projeté du PIB potentiel s’élève en moyenne à 1,4 % entre 2020 et 2022, puis à 1,6 % en 2023.

La figure 4 présente la trajectoire du PIB potentiel estimée pour l’économie du Québec. Dans ce cas, la croissance tendancielle de la productivité horaire est plus forte que la tendance 2019 présentée à l’annexe 2, reflétant une accélération durable de la croissance de la productivité du travail. La croissance annuelle moyenne du PIB potentiel atteint 1,4 % pour la période 2020-2022, pour ensuite accélérer légèrement à 1,5 % en 2023.

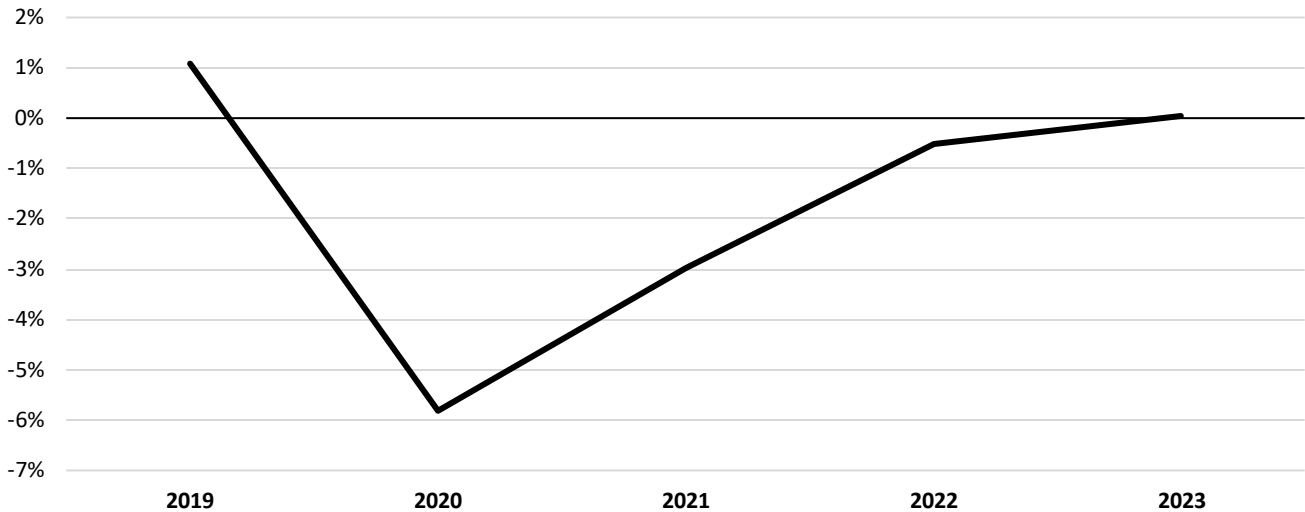
Figure 4 : Estimation du PIB potentiel de la CFFP, 2018-2023, Québec



Source : Calcul des auteurs à partir des données de Statistique Canada et de l’ISQ

La figure 5 montre les écarts de production estimés pour l’économie québécoise. Pour l’année 2021 et les suivantes, l’évolution du PIB réel est conforme aux prévisions du gouvernement du Québec.

Figure 5 : Écart de production selon les prévisions du gouvernement du Québec, 2019 à 2023



Source : Calcul des auteurs à partir des données de Statistique Canada, de l’ISQ et du Ministère des Finances du Québec

En 2019, le taux de chômage québécois était à un creux historique, la croissance du PIB réel était plus forte que dans l’ensemble du Canada et on relevait une accélération de la hausse des salaires, une conjoncture cohérente avec un écart de production positif, estimé à 1 %. La chute de l’activité économique en 2020 donne lieu à un écart de production très négatif, mais avec la forte croissance réelle prévue en 2021 et 2022, l’écart de production est fermé en 2023. Ces estimations rejoignent les prévisions économiques du gouvernement, qui anticipe que le taux de chômage atteindra « un niveau compatible avec une économie qui tourne à plein régime »¹⁹ à la fin de 2022. À moyen terme, le gouvernement projette que le niveau du PIB réel en 2025 sera inférieur de 1,3 % au niveau anticipé avant la pandémie, un écart qu’il entend combler grâce à des gains de productivité²⁰.

¹⁹ Ministère des Finances du Québec (2021), *Budget 2021-2022 – Un Québec résilient et confiant*, p. A20

²⁰ Ministère des Finances du Québec (2021), *Budget 2021-2022 – Un Québec résilient et confiant*, p. A21

4. DÉCOMPOSITION DES SOLDES BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

À partir du cadre financier présenté dans le Budget 2021-2022²¹ et des écarts de production estimés à la section précédente, les soldes budgétaires du gouvernement du Québec ont été décomposés en composantes conjoncturelle et structurelle pour les exercices 2019-2020 à 2022-2023.

Habituellement, l’hypothèse retenue pour faire cette décomposition est que les recettes issues de l’impôt sur le revenu des particuliers (R_1), de l’impôt sur les bénéfices des sociétés (R_2), des taxes à la consommation (R_3) et des taxes sur la rémunération (R_4) sont affectées par le cycle économique, alors que les dépenses sont considérées comme indépendantes du cycle économique. Chaque poste de revenu structurel R^S est obtenu à partir de l’équation suivante :

$$R_i^S = R_i \times \left(\frac{Y^*}{Y} \right)^\varepsilon, \forall i = 1, 2, 3, 4$$

où R_i désigne un poste budgétaire en dollars courants, Y , le PIB réel, Y^* , le PIB réel potentiel²² et ε correspond à l’élasticité de la recette fiscale par rapport à l’écart de production²³. Or, avec les mesures exceptionnelles de soutien au revenu mises en place par le fédéral, la chute brutale de l’activité économique n’a pas diminué les recettes tirées de l’impôt sur le revenu des particuliers, en hausse de 1,4 G \$ par rapport à 2019-2020. Aussi, aucun ajustement n’est apporté à cette catégorie de revenu en 2020-2021.

Au-delà de son impact sur les autres recettes fiscales du gouvernement, la crise pandémique a diminué les revenus provenant des entreprises gouvernementales et les autres revenus autonomes (R_5), et a affecté à la hausse les transferts fédéraux reçus (R_6) ainsi que les dépenses publiques courantes (D). Dans ce contexte particulier, le solde structurel (S_s) correspond à :

$$S_s = R_1^S + R_2^S + R_3^S + R_4^S + (R_5 - R_5^{COVID}) + (R_6 - R_6^{COVID}) - (D - D^{COVID})$$

La part conjoncturelle du solde budgétaire inclut donc une sous-composante pandémique qui correspond à la somme des dépenses COVID-19 et aux baisses conjoncturelles des autres revenus autonomes, nette des augmentations de transferts fédéraux découlant de la pandémie, ainsi qu’une sous-composante purement cyclique. Les conséquences de la pandémie sur les autres revenus autonomes (R_5^{COVID}), les transferts (R_6^{COVID}) et les dépenses (D^{COVID}) ont été déterminées à partir des documents budgétaires du gouvernement du Québec. L’annexe 2 présente la variation COVID-19 de chaque poste de revenus et de dépenses.

²¹ Pour 2019-2020, les informations de la dernière mise à jour économique présentée par le Gouvernement du Québec ont également été utilisées : Ministère des Finances (2020). *Tout le Québec s’investit. Le Point sur la situation économique et financière du Québec*. Automne 2020. Pour 2020-2021, les résultats reflètent les données du rapport mensuel des opérations financières publiées le 30 avril 2021 ; voir Ministère des Finances du Québec (2021), *Rapport mensuel des opérations financières au 31 janvier 2021*, p. 2.

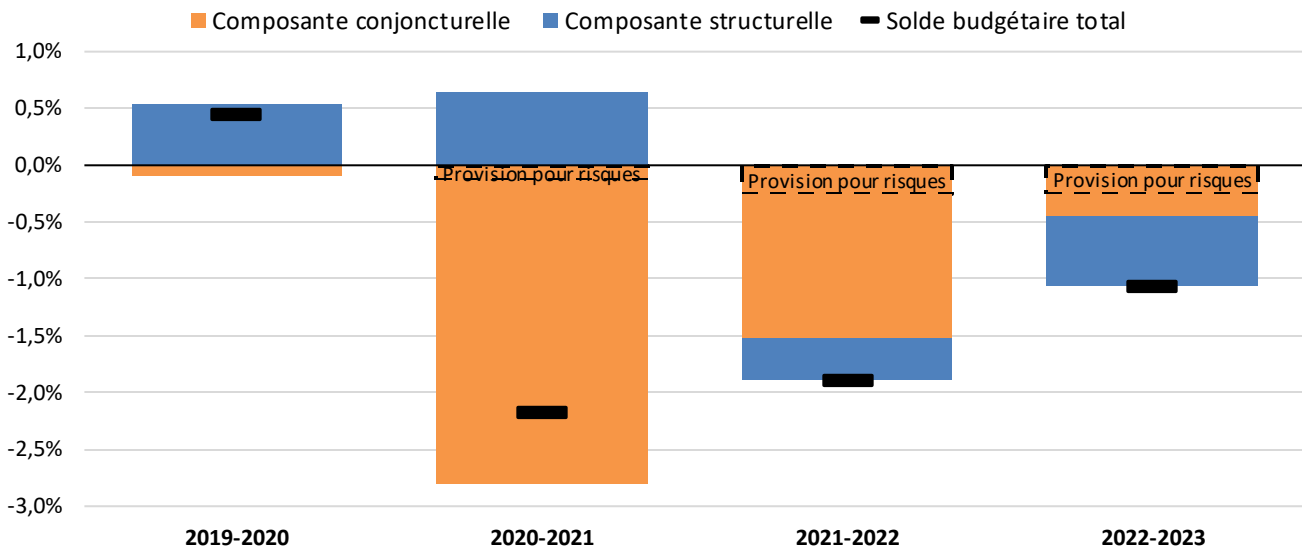
²² Le PIB réel et le PIB potentiel sont ajustés afin de correspondre aux années financières du gouvernement du Québec, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Pour le PIB réel, les estimations trimestrielles de l’ISQ sont utilisées en 2019 et 2020, et une moyenne pondérée des valeurs prévues est calculée pour les années qui suivent (poids de 3 : 1). Le PIB potentiel sur une base d’année financière est également calculé par une moyenne pondérée.

²³ Voir l’annexe 1 pour plus de détails.

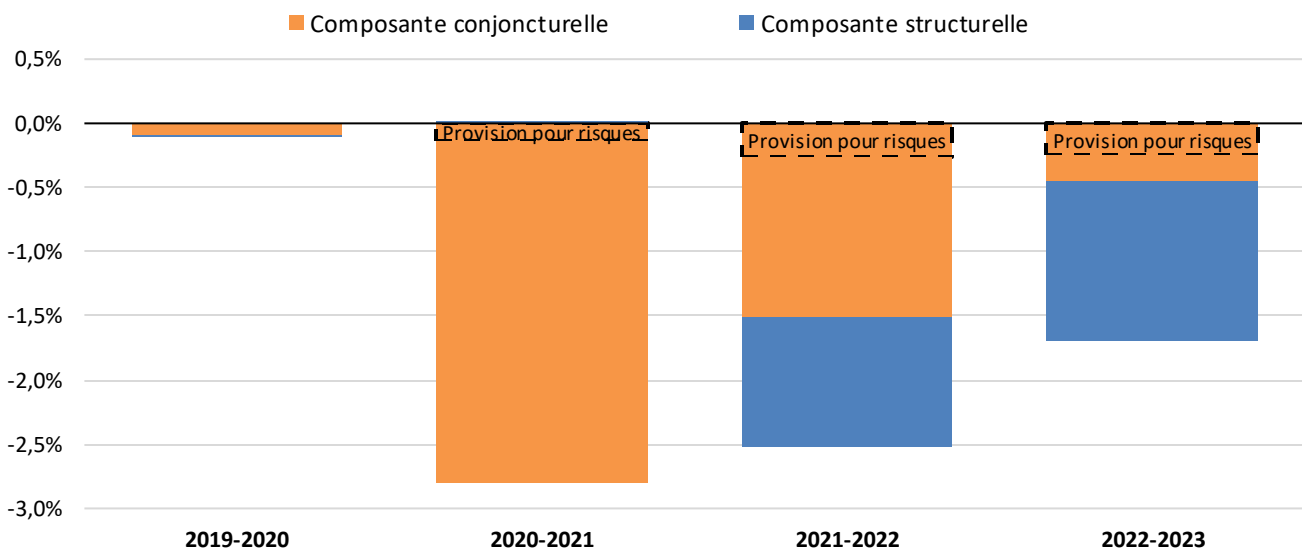
La figure 6 montre la décomposition du solde budgétaire pour les années 2019-2020 à 2022-2023 avec le scénario de référence du PIB potentiel. Il s’agit d’abord des soldes budgétaires au sens des comptes publics, soit les soldes correspondant à la différence entre les revenus consolidés et les dépenses consolidées. La seconde partie de la figure présente quant à elle les soldes au sens de la *Loi sur l’équilibre budgétaire*, soit après la prise en compte des versements au Fonds des générations.

Figure 6 : Composantes structurelles et conjonctuelles du solde budgétaire du gouvernement du Québec pour les exercices 2019-2020 à 2022-2023, en pourcentage du PIB potentiel

i. Solde au sens des comptes publics



ii. Au sens de la Loi sur l’équilibre budgétaire



Source : Calcul des auteurs à partir des données du ministère des Finances du Québec, de Statistique Canada et de l’ISQ

Pour l’année financière 2019-2020, on constate la présence d’un faible déficit conjoncturel, surtout attribuable aux chutes des revenus non fiscaux et aux dépenses supplémentaires découlant de la crise sanitaire puisqu’avec un écart de production positif, la sous-composante du solde conjoncturel associée aux recettes fiscales est en léger surplus. Ainsi, le solde budgétaire total provient d’un surplus structurel significatif estimé à 2,5 G\$ ou 0,5 % du PIB potentiel, soit un peu moins que les versements au Fonds des générations de 2,6 G\$ en 2019-2020. Comme la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*²⁴ contraint le gouvernement à y faire des versements annuels à partir de revenus dédiés, le surplus structurel sert ultimement au remboursement de la dette. Ce constat apparaît clairement en analysant le solde budgétaire au sens de la *Loi sur l’équilibre budgétaire*.

Dans le cas des années 2020-2021 et 2021-2022, le déficit budgétaire est entièrement ou très majoritairement conjoncturel et principalement attribuable aux dépenses engagées en réponse à la crise, nettes des transferts supplémentaires reçus. La sous-composante pandémique explique près des trois quarts du déficit conjoncturel estimé en 2020-2021, une proportion qui diminue à 70 % en 2021-2022. Au sens des comptes publics, un surplus structurel de 3,0 G\$ subsiste en 2020-2021, un montant qui correspond aux versements dédiés au Fonds des générations²⁵. En 2021-2022, le surplus structurel laisse place à un déficit structurel de 1,8 G\$ (ou -0,4 % du PIB potentiel).

Avec un écart de production projeté qui se referme progressivement, la composante structurelle représente en 2022-2023 près de 60 % du déficit prévu au sens des comptes publics ou près de 75 % au sens de la *Loi sur l’équilibre budgétaire*. Quant à la part conjoncturelle du déficit anticipé, elle provient essentiellement des dépenses pandémiques qui atteignent 1,9 G\$ en 2022-2023, dont une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 G\$.

²⁴ RLRQ, c. R -2.2.0.1, en ligne : Québec < <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/R-2.2.0.1.pdf> >.

²⁵ Dans la décomposition du solde au sens de la *Loi sur l’équilibre budgétaire*, le solde structurel est nul et le déficit budgétaire est ainsi entièrement conjoncturel.

CONCLUSION

Cette analyse a décomposé les soldes budgétaires réalisés et attendus du gouvernement du Québec pour les années financières 2019-2020 à 2022-2023 en composantes conjoncturelle et structurelle. Plusieurs constats se dégagent de cet exercice :

- Bien que l'économie du Québec se situait au-dessus de son potentiel durant l'année 2019, les baisses des revenus tirés des entreprises gouvernementales et les hausses de dépenses en réponse à la crise sanitaire donnent lieu à un faible déficit conjoncturel en 2019-2020, déficit plus que compensé par un surplus structurel de 2,5 G\$. Ce surplus structurel avoisine les versements dédiés au Fonds des générations qui s'élèvent à 2,6 G\$.
- Sans surprise pour l'année 2020-2021, le déficit est entièrement attribuable à la conjoncture économique, tant au sens des comptes publics qu'au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Les dépenses pandémiques exceptionnelles et les variations de revenus attribuables à la crise sanitaire et économique expliquent la taille historique du déficit budgétaire.
- Au sens des comptes publics
 - Le surplus structurel estimé en 2020-2021 est équivalent aux versements de 3,0 G\$ au Fonds des générations.
 - Pour l'exercice 2021-2022, le déficit budgétaire prévu est surtout dû à la conjoncture économique et aux dépenses pandémiques, mais un déficit structurel apparaît. La composante structurelle du déficit est estimée à 1,8 G\$, soit 20 % du déficit prévu.
 - En 2022-2023, l'importance absolue et relative du déficit structurel s'accroît. Ainsi, la proportion du déficit budgétaire qui est d'origine structurelle atteint 58%.
- Au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*
 - En 2020-2021, l'analyse du solde budgétaire montre que la composante conjoncturelle explique la totalité du déficit. La composante conjoncturelle domine toujours en 2021-2022, mais elle laisse progressivement place à la composante structurelle.
 - Pour 2022-2023, le déficit structurel compte pour la majeure partie du déficit.
 - La composante structurelle se situe en 2022-2023 à 6,3 G\$.

C'est dans cette perspective que le ministre des Finances évalue que la crise actuelle laissera le Québec avec un déficit structurel de l'ordre de 6,5 G\$ annuellement. À partir de 2023-2024, le cadre financier du gouvernement du Québec montre une réduction des déficits budgétaires, mais jumelé à un écart à résorber augmentant au rythme de 1,3 G\$ par année pour atteindre 6,5 G\$ en 2027-2028. La résorption de cet écart contribuera à l'élimination du déficit structurel, mais la nature des efforts à déployer reste toutefois à déterminer.

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

Rappelons que le solde budgétaire (S) correspond à la différence entre les revenus (R) et les dépenses (D) du gouvernement, et qu’on peut le décomposer de la façon suivante :

$$S = R^S - D^S + R^C - D^C \quad (\text{A1})$$

où l’exposant S désigne la composante structurelle, et l’exposant C , la partie conjoncturelle²⁶.

L’estimation du PIB potentiel (Y^*) et de l’écart de production des provinces constitue le point de départ pour analyser les composantes conjoncturelles et structurelles des soldes budgétaires. Comme en 2016, le modèle utilisé repose sur l’intrant travail et estime la productivité tendancielle du travail à partir d’un filtre HP (Hodrick-Prescot) :

$$Y^* = \hat{Q} \times \hat{H} \times \sum_i^n \hat{E}_i \times A_i \quad (\text{A2})$$

où A_i correspond à la population du groupe d’âge i ,

\hat{Q} représente les tendances de la productivité horaire (Q),

\hat{H} les tendances du nombre moyen d’heures travaillées (H) et

\hat{E}_i les tendances du taux d’emploi par groupe d’âge (\hat{E}_i).

Ces tendances sont obtenues en appliquant un filtre HP à chacune des variables sous-jacentes²⁷. Comme le soulignaient Dao, Arseneau et Godbout²⁸, cette méthode permet de tenir compte de la transition démographique, qui a un impact non négligeable sur le marché du travail et donc sur le PIB potentiel.

Une fois le PIB potentiel obtenu, il est possible de calculer l’écart de production, soit la déviation en pourcentage du PIB réel (Y) par rapport au PIB potentiel (Y^*) :

$$\text{Ecart de production} = \frac{Y}{Y^*} - 1 \quad (\text{A3})$$

Après avoir déterminé les écarts de production, la prochaine étape consiste à établir la composante conjoncturelle du solde budgétaire en estimant la sensibilité des revenus et des dépenses du gouvernement à l’écart de production.

Le solde budgétaire structurel (S^S) est ainsi obtenu indirectement à partir des élasticités estimées des recettes fiscales (ε) à l’écart de production.

²⁶ Cette annexe est adaptée de J. S. Gosselin et L. Godbout (2019), *Équilibre budgétaire dans les provinces canadiennes : Perspectives sur le rôle des cycles économiques*, Cahier de recherche 2019/08, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, p. 21.

²⁷ Paramètre de lissage du filtre HP fixé à 100.

²⁸ H. Dao, M. Arseneau et L. Godbout (2016), *Équilibre budgétaire : Perspectives sur le rôle des cycles économiques*, Document de travail 2016/06, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, p. 6.

Habituellement, l’hypothèse retenue pour faire cette décomposition est que les recettes issues de l’impôt sur le revenu des particuliers (R_1), de l’impôt sur les bénéfices des sociétés (R_2), des taxes à la consommation (R_3) et des taxes sur la rémunération (R_4) sont affectées par le cycle économique, alors que les dépenses sont considérées comme indépendantes du cycle économique. Chaque poste de revenu structurel R^S est obtenu à partir de l’équation suivante :

$$R_i^S = R_i \times \left(\frac{Y^*}{Y}\right)^\varepsilon, \forall i = 1, 2, 3, 4$$

où R_i désigne un poste budgétaire en dollars courants, Y , le PIB réel, Y^* , le PIB réel potentiel²⁹ et ε correspond à l’élasticité de la recette fiscale par rapport à l’écart de production. Or, avec les mesures exceptionnelles de soutien au revenu mises en place par le fédéral, la chute brutale de l’activité économique n’a pas diminué les recettes tirées de l’impôt sur le revenu des particuliers, en hausse de 1,4 G\$ par rapport à 2019-2020. Aussi, aucun ajustement n’est apporté à cette catégorie de revenu en 2020-2021.

Au-delà de son impact sur les autres recettes fiscales du gouvernement, la crise pandémique a diminué les revenus provenant des entreprises gouvernementales et les autres revenus autonomes (R_5) et a affecté à la hausse les transferts fédéraux reçus (R_6) ainsi que les dépenses publiques courantes (D). Dans ce contexte particulier, le solde structurel (S_s) correspond à :

$$S_s = R_1^S + R_2^S + R_3^S + R_4^S + (R_5 - R_5^{COVID}) + (R_6 - R_6^{COVID}) - (D - D^{COVID})$$

La part conjoncturelle du solde budgétaire inclut donc une composante pandémique qui correspond à la somme des dépenses COVID-19 et aux baisses conjoncturelles des autres revenus autonomes, nette des augmentations de transferts fédéraux découlant de la pandémie, ainsi qu’une composante purement cyclique. Les conséquences de la pandémie sur les autres revenus autonomes (R_5^{COVID}), les transferts (R_6^{COVID}) et les dépenses (D^{COVID}) ont été déterminées à partir des documents budgétaires du gouvernement du Québec. L’annexe 3 présente la variation COVID-19 de chaque poste de revenus et de dépenses.

Pour chaque poste de revenu potentiellement sensible au cycle économique, l’élasticité de la recette fiscale par rapport à l’écart de production (ε) permet d’observer les mouvements cycliques de la recette. Conformément à la méthodologie retenue par l’OCDE (Price et collab. 2015, Guillemette 2010, Girouard et André 2005) et le DPB (2010), nous scindons cette élasticité en deux composantes : $\varepsilon_{Recette/Assiette}$, l’élasticité de la recette fiscale par rapport à l’assiette fiscale et $\varepsilon_{Assiette/YGap}$, l’élasticité de l’assiette fiscale par rapport à l’écart de production.

$$\varepsilon = \varepsilon_{Recette/Assiette} \times \varepsilon_{Assiette/YGap} \tag{A8}$$

²⁹ Le PIB réel et le PIB potentiel sont ajustés afin de correspondre aux années financières du gouvernement du Québec, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Pour le PIB réel, les estimations trimestrielles de l’ISQ sont utilisées en 2019 et 2020, et une moyenne pondérée des valeurs prévues est calculée pour les années qui suivent (poids de 3 : 1). Le PIB potentiel sur une base d’année financière est également calculé par une moyenne pondérée.

De façon générale l'élasticité de la recette fiscale, $\varepsilon_{Recette/Assiette}$, est estimée par le coefficient β_1 de l'équation suivante (terme d'erreur omis) :

$$\text{Log}(Recette\ fiscale) = \alpha_1 + \beta_1 \text{Log}(Assiette\ fiscale) \quad (A9)$$

Quant à l'élasticité de l'assiette fiscale par rapport à l'écart de production, $\varepsilon_{Assiette/YGap}$, elle est estimée par le coefficient β_2 de l'équation suivante (terme d'erreur et indice d'année omis) :

$$\Delta \text{Log} \left(\frac{Assiette\ fiscale}{Y^* \times P_Y} \right) = a_2 + \beta_2 \Delta \text{Log} \left(\frac{PIB\ nominal}{Y^* \times P_Y} \right) \quad (A10)$$

où Y^* est le PIB potentiel réel et P_Y est l'indice implicite des prix du PIB.

Élasticité estimées

Le modèle s'appuyant sur les écarts de production est utilisé pour estimer les élasticité de l'assiette fiscale par rapport à l'écart de production pour le Québec. Afin d'obtenir une plus grande uniformité des données de recettes fiscales utilisées pour estimer les élasticité, nous avons eu recours aux données des comptes économiques provinciaux de Statistique Canada. Les élasticité estimées sont présentées dans le tableau A1.

Impôt sur le revenu des particuliers – R1

Élasticité de la recette fiscale par rapport à l'assiette fiscale

Pour l'impôt des particuliers, cette première élasticité est estimée par le coefficient β_1 de l'équation (A9) où la recette fiscale correspond à l'impôt provincial sur le revenu à payer et où l'assiette fiscale est le revenu imposable des particuliers. L'équation (A9) est estimée par province, pour chaque année où des données sont disponibles afin d'obtenir une élasticité de court terme. Les données proviennent de la base de données et du modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS) de Statistique Canada (version 26.0)³⁰. Nous obtenons ainsi des microdonnées d'impôt sur le revenu provincial à payer et de revenu total pour un échantillon représentatif des contribuables par province, de 1997 à 2014. Les élasticité estimées par moindres carrés ordinaires sont présentées dans le tableau A1.2.

Élasticité de l'assiette fiscale par rapport à l'écart de production

Dans le cas de l'impôt des particuliers, l'élasticité de l'assiette fiscale par rapport à l'écart de production est estimée par le coefficient β_2 de l'équation (A10). Les modèles sont estimés par moindres carrés généralisés avec une correction pour de l'autocorrélation d'ordre 1. Contrairement à l'élasticité de la recette fiscale par rapport à l'assiette fiscale, nous obtenons ici un résultat unique par province pour l'ensemble de la période où des données sont disponibles, soit 1981-2017.

³⁰ La BD/MSPS est un outil conçu pour l'analyse des interactions financières entre les gouvernements et les individus au Canada. Elle inclut notamment une base de données statistiques représentatives et non confidentielles des individus dans le contexte de leur famille qui permet le calcul des taxes et impôts payés et des transferts et crédits reçus.

Pour estimer l’assiette fiscale, nous construisons le revenu imposable (RI) à partir des données des comptes économiques provinciaux de Statistique Canada, suivant la méthode développée par Fortin et Paquet (2018) :

$$RI = (RS - CSM - CSE) + (RMB - LI) + RPN + TCR$$

où *RS* correspond à la rémunération des salariés,

CSM et *CSE*, aux cotisations sociales des ménages et des employeurs respectivement,

RMB au revenu mixte brut,

LI au loyer imputé,

RPN au revenu de propriété net et

TCR aux transferts courants reçus.

Ce revenu imposable construit est imparfait puisque dans la comptabilité nationale, le secteur personnel ne comprend pas seulement les personnes, ce qui implique que le revenu personnel est plus important que le revenu des ménages et que les gains en capital ne sont pas inclus³¹. Toutefois, en suivant certains principes fiscaux, il demeure possible d’estimer le revenu imposable. Ainsi, à la rémunération des salariés, nous déduisons les cotisations sociales des ménages et des employeurs. Ensuite, nous ajoutons le revenu des entreprises individuelles (*RMB*), mais ne conservons que la portion du *RMB* autre que le loyer imputé, qui n’est pas imposable³². Nous additionnons le revenu de la propriété net (*RPN*) et non pas brut, car au niveau fiscal, une dépense de propriété est habituellement admise en déduction lorsqu’elle sert à gagner un revenu imposable. Finalement, les transferts courants reçus (*TCR*) sont généralement imposables³³.

Impôt sur les bénéfices des sociétés – R2

Élasticité de la recette fiscale par rapport à l’assiette fiscale

Pour l’impôt des sociétés, cette première élasticité est estimée par le coefficient β_1 de l’équation (A9) où la recette fiscale correspond aux recettes de l’impôt des sociétés et l’assiette fiscale, à l’excédent d’exploitation brut (EEB). L’équation (A9) a été estimée pour la période 1981-2017 en incluant deux variables muettes, la première indiquant les changements dans le taux d’imposition légal et la deuxième, le changement de source de données à partir de 2007. Nous obtenons ainsi une élasticité de long terme par province. Ce modèle a été estimé d’abord par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), puis par les moindres carrés généralisés avec une correction pour de l’autocorrélation d’ordre 1.

³¹ Voir M. Fortin et A. Paquet (2018), [Portrait de l’évolution du revenu et de l’imposition du travail dans les provinces canadiennes, Cahier de recherche](#) n° 2018-06, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, p. 16.

³² Comme le soulignent Fortin et Paquet (2018, p. 9), le *RMB* contient la valeur estimée dans la comptabilité nationale des services du capital résidentiel des propriétaires-occupants. On impute en effet un loyer implicite à un logement occupé par son propriétaire qui s’ajoute à la consommation de biens durables transigés sur le marché. Cela permet notamment d’éviter que des changements dans la proportion des logements loués ou possédés ne modifient la valeur du PIB. Afin d’assurer l’identité comptable des revenus et des dépenses agrégés, la contrepartie de la dépense de consommation implicite sous forme de loyer imputé (*LI*) est inscrite dans *RMB*, ce qui revient dans les faits à considérer que le propriétaire de la résidence exploite une entreprise individuelle qui loue à lui-même le logement qu’il occupe.

³³ Les prestations d’assurance emploi et de sécurité du revenu à la vieillesse qui constituent la majorité de ces transferts sont imposables.

Élasticité de l’assiette fiscale par rapport à l’écart de production et à l’écart des gains à l’échange

L’élasticité de l’excédent d’exploitation brut par rapport à l’écart de production est estimée par le coefficient β_2 de l’équation (A10). Le modèle est estimé par moindres carrés généralisés avec une correction pour de l’autocorrélation d’ordre 1.

Taxe de vente – R3

Élasticité de la recette fiscale par rapport à l’assiette fiscale

Cette élasticité est estimée par le coefficient β_1 de l’équation (A9) où la recette fiscale correspond aux recettes générées par les taxes de vente provinciales et où l’assiette correspond à la consommation finale des ménages. Le modèle est estimé sur l’ensemble de la période 1981-2017 en incluant deux variables muettes (la première pour marquer les changements de taux et la deuxième pour le changement de source de données) ; nous obtenons ainsi une élasticité de long terme par province. Le modèle a été estimé d’abord par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), puis par les moindres carrés généralisés avec une correction pour de l’autocorrélation d’ordre 1 (niveau et première différence). Les élasticités retenues sont présentées dans le tableau A1.2.

Élasticité de l’assiette fiscale par rapport à l’écart de production et à l’écart des gains à l’échange

L’élasticité du niveau de consommation des ménages par rapport à l’écart de production est estimée par le coefficient β_2 de l’équation (A10) (modèle s’appuyant sur les écarts de production). Les modèles sont estimés par moindres carrés généralisés avec une correction pour de l’autocorrélation d’ordre 1.

Taxe sur la masse salariale – R4

Élasticité de la recette fiscale par rapport à l’assiette fiscale

Cette élasticité est estimée par le coefficient β_1 de l’équation (A9) où la recette fiscale correspond aux recettes des taxes sur la masse salariale provinciale et où l’assiette correspond à la rémunération des ménages. Le modèle est estimé sur l’ensemble de la période 1981– 2017 en incluant deux variables muettes pour marquer les changements de taux et de source de données ; nous obtenons ainsi une élasticité de long terme par province. Le modèle a été estimé d’abord par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), puis par les moindres carrés généralisés avec une correction pour de l’autocorrélation d’ordre 1 (niveau et première différence). Les élasticités retenues sont présentées dans le tableau A1.2.

Élasticité de l’assiette fiscale par rapport à l’écart de production et à l’écart des gains à l’échange

L’élasticité de la rémunération des ménages par rapport à l’écart de production est estimée par le coefficient β_2 de l’équation (A10) (modèle s’appuyant sur les écarts de production). Les modèles sont estimés par moindres carrés généralisés avec une correction pour de l’autocorrélation d’ordre 1. Les élasticités retenues sont présentées dans le tableau A1.2 ; les élasticités significatives à un niveau de 10 % ou plus sont conservées.

Tableau A1 : Élasticités des recettes fiscales et des assiettes fiscales, Québec

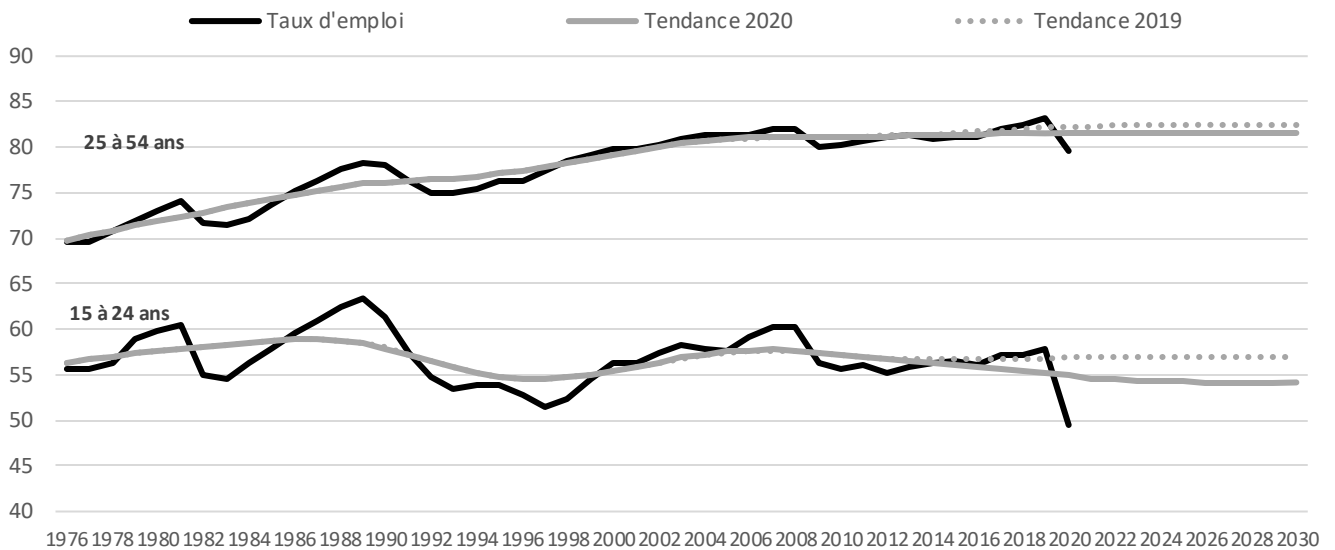
| Élasticités de... | |
|--|------|
| ... l'impôt des particuliers par rapport au revenu imposable ¹ (1) | 1,91 |
| ... revenu imposable par rapport à l'écart de production (2) | 0,50 |
| ... l'impôt des particuliers par rapport à l'écart de production (1) x (2) | 0,96 |
| ... l'impôt des sociétés par rapport à l'EEB (3) | 1,61 |
| ... l'EEB par rapport à l'écart de production (4) | 2,49 |
| ... l'impôt sur le bénéfice des sociétés par rapport à l'écart de production (3) x (4) | 4,01 |
| ... la taxe de vente par rapport au niveau de consommation (5) | 1,09 |
| ... niveau de consommation par rapport à l'écart de production (6) | 0,59 |
| ... la taxe de vente par rapport à l'écart de production (5) x (6) | 0,64 |
| ... la taxe sur la masse salariale par rapport à la rémunération totale (7) | 1,20 |
| ... la rémunération totale des ménages par rapport à l'écart de production (8) | 0,83 |
| ... la taxe sur la masse salariale par rapport à l'écart de production (7) x (8) | 1,00 |

Notes : 1. Les élasticités correspondent à l'élasticité moyenne sur la période observée.

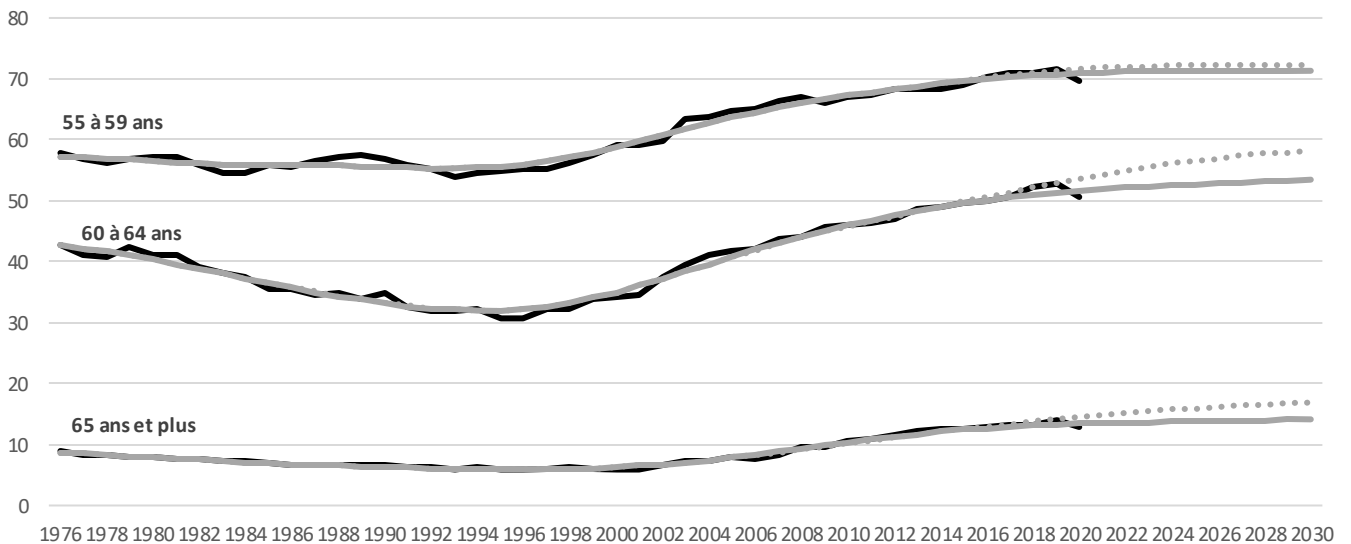
ANNEXE 2 : ÉVOLUTION ET TENDANCES RÉCENTES DES COMPOSANTES DU PIB POTENTIEL

Figure A2.1 : Taux d’emploi, évolution et tendances récentes, Canada

i. Taux d’emploi par groupes d’âge, 15 à 54 ans



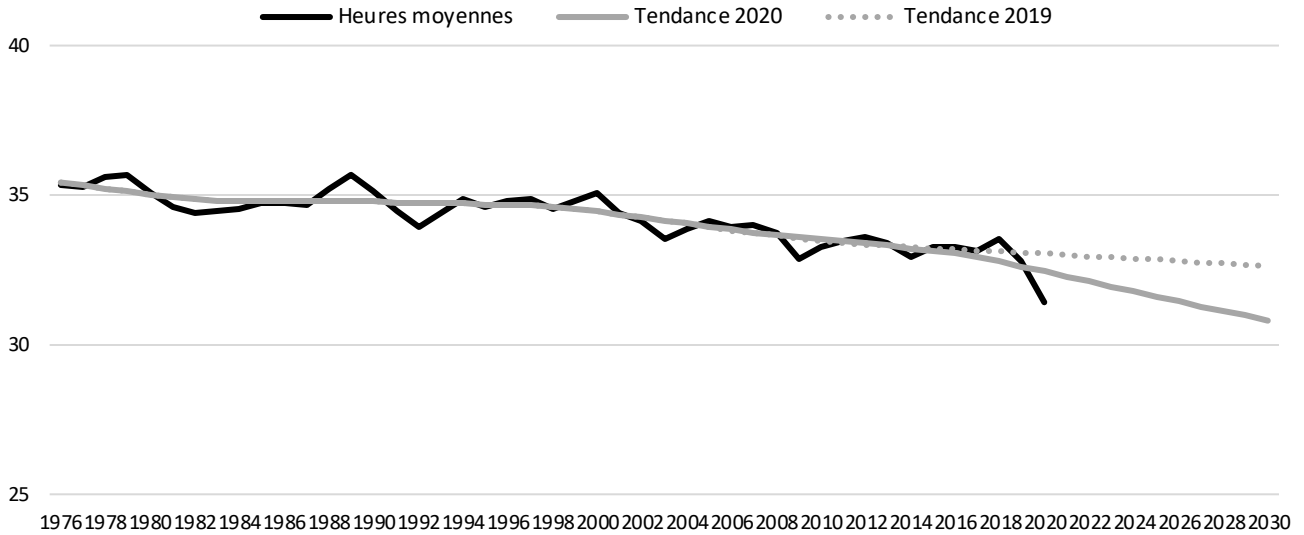
ii. Taux d’emploi par groupe d’âge, 55 ans et plus



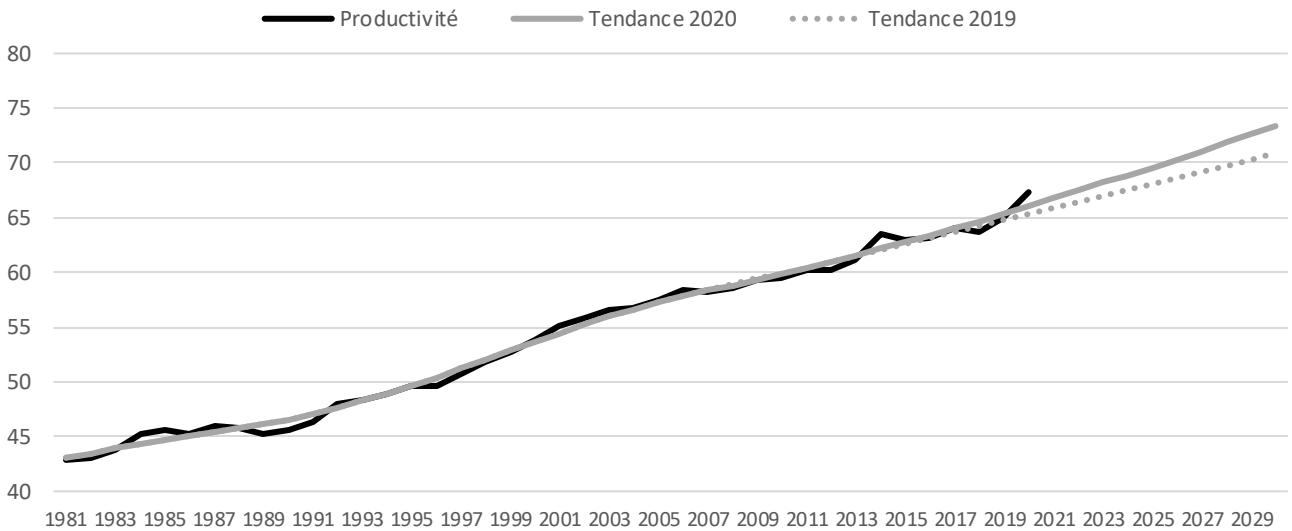
Source : Calcul des auteurs à partir des données de Statistique Canada

Figure A2.2 : Heures travaillées moyennes par semaine et productivité horaire, évolution et tendances récentes, Canada

i. Heures travaillées hebdomadaires moyennes par employé



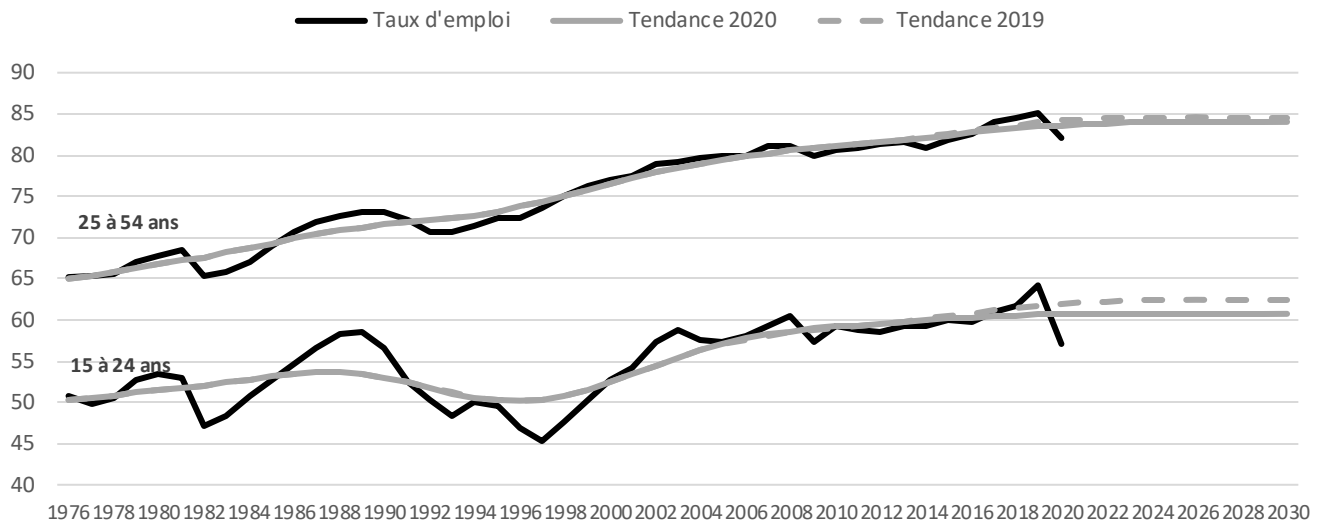
ii. Productivité horaire du travail



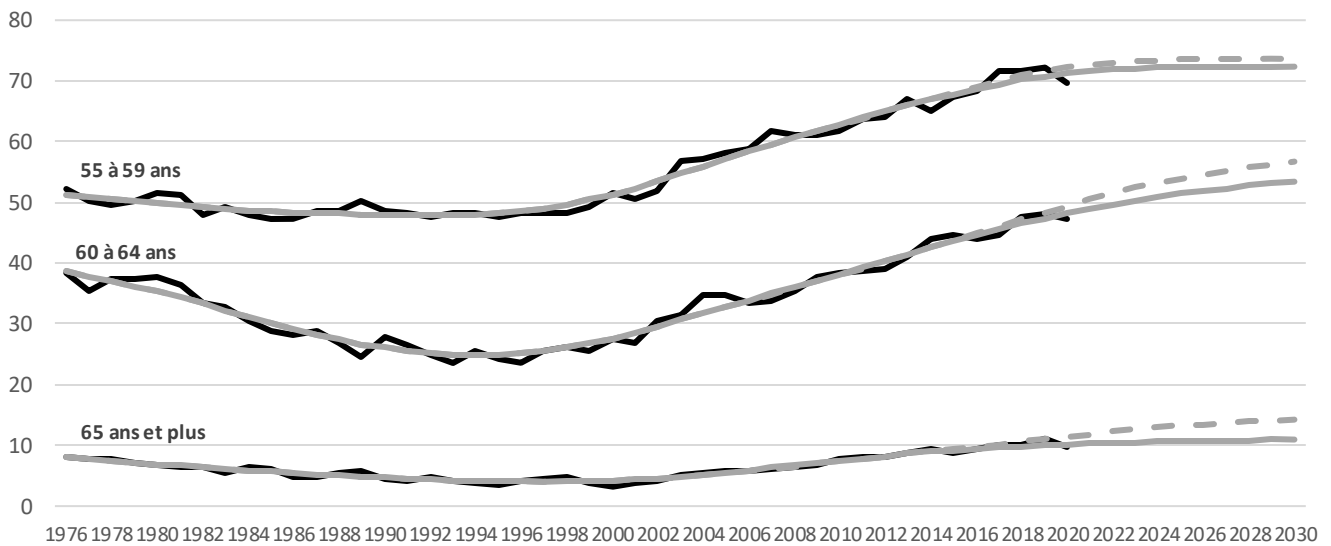
Source : Calcul des auteurs à partir des données de Statistique Canada

Figure A2.3 : Taux d’emploi, évolution et tendances récentes, Québec

i. Taux d’emploi par groupes d’âge, 15 à 54 ans



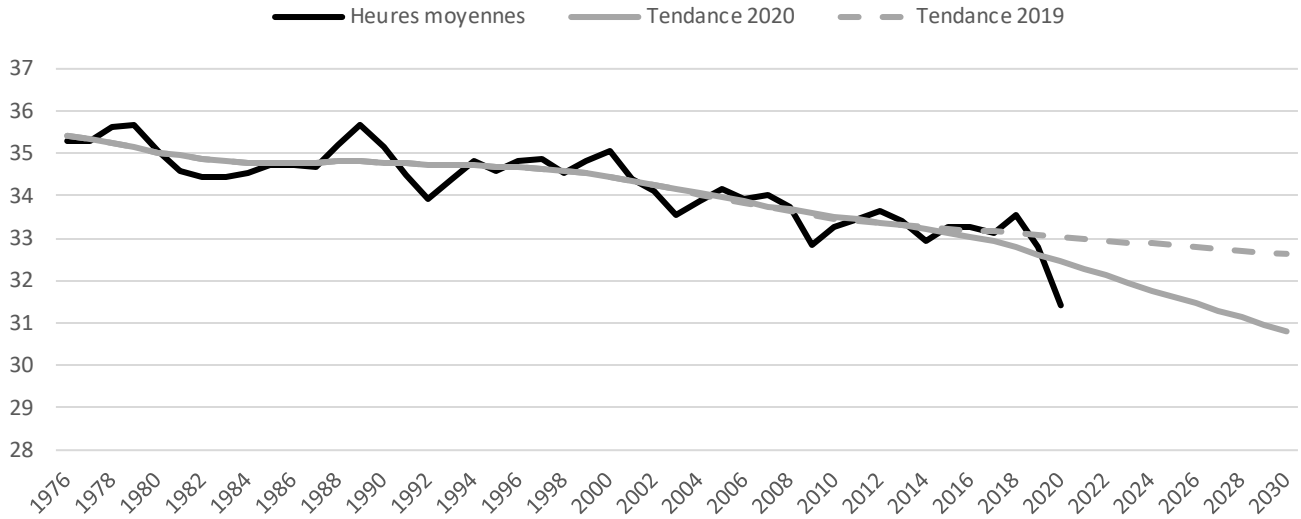
ii. Taux d’emploi par groupe d’âge, 55 ans et plus



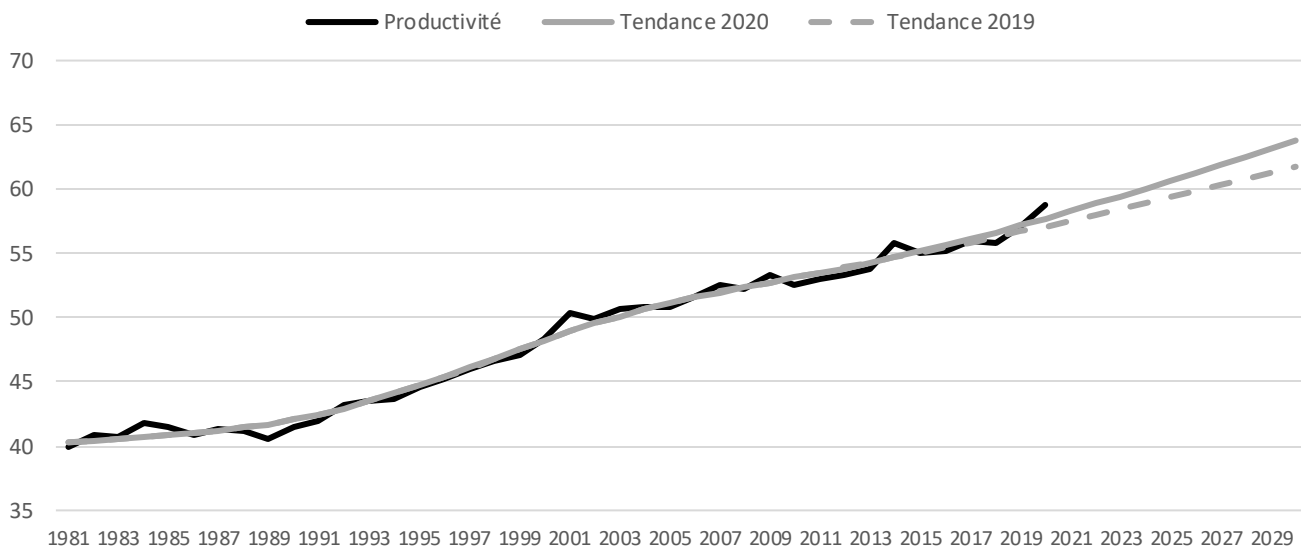
Source : Calcul des auteurs à partir des données de Statistique Canada

Figure A2.4 : Heures travaillées moyennes par semaine et productivité horaire, évolution et tendances récentes, Québec

i. Heures travaillées hebdomadaires moyennes par employé



ii. Productivité horaire du travail



Source : Calcul des auteurs à partir des données de Statistique Canada

ANNEXE 3 : AJUSTEMENTS AUX REVENUS ET AUX DÉPENSES POUR ÉLIMINER L'IMPACT EXCEPTIONNEL DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

| | 2019-20 | 2020-21 | 2021-22 | 2022-23 |
|---|-------------|---------------|---------------|---------------|
| Revenus autonomes | | | | |
| Autres revenus | -175 | -719 | -68 | 0 |
| Revenus des entreprises gouvernementales | -274 | -826 | -457 | 0 |
| SOUS-TOTAL – Ajustements des autres revenus | -401 | -1545 | -525 | 0 |
| Transferts fédéraux | 0 | 4 039 | 130 | 0 |
| SOUS-TOTAL – Ajustements des revenus | -401 | 2 494 | -395 | 0 |
| Dépenses de portefeuille | | | | |
| Santé | 166 | 6 385 | 1 661 | 0 |
| Éducation | 0 | 340 | 235 | 104 |
| Enseignement supérieur | 0 | 193 | 230 | 0 |
| Autres portefeuilles | 141 | 4 807 | 1 409 | 525 |
| SOUS-TOTAL – Ajustements aux dépenses | 307 | 11 725 | 3 534 | 629 |
| Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance | 0 | 625 | 1 250 | 1 250 |
| Solde COVID | -708 | -9 856 | -5 179 | -1 879 |

Sources : Ministère des Finances du Québec (2020), *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021 – juin 2020*; Ministère des Finances du Québec (2021), *Budget 2021-2022 – Un Québec résilient et confiant*.